



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la proposition présentée par M^{me} MAYER :

Proposition n° 16 : Célébration de la Journée nationale des peuples autochtones

Attendu :

que les Premières nations, les Inuits et les Métis constituent les peuples autochtones du Canada;

qu'ils sont des partenaires fondateurs du Manitoba;

que le 21 juin est la Journée nationale des peuples autochtones;

que la Journée nationale des peuples autochtones reconnaît et célèbre l'importante contribution des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada;

que le gouvernement provincial reconnaît que le savoir, l'art et la culture autochtones ont contribué à façonner la province du Manitoba;

que le gouvernement provincial reconnaît la nécessité de continuer à travailler en vue de la réconciliation avec les Premières nations, les Inuits et les Métis;

que le gouvernement provincial s'engage à cultiver des relations fondées sur le respect mutuel et la réconciliation avec ces peuples,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse la Journée nationale des peuples autochtones, qu'elle célèbre l'importante contribution des Premières nations, des Inuits et des Métis et qu'elle réaffirme son engagement envers la réconciliation avec les collectivités de ces peuples au Manitoba.

Le débat se poursuit.

M. GERRARD, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. SWAN, ISLEIFSON, ALTEMEYER et LINDSEY interviennent. M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. WIEBE, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 19 décembre 2017 (troisième session de la quarante et unième législature);
- le 18 juin 2018 (troisième session de la quarante et unième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014 :
 - Chapitre 3 : « Government Deficits and Debt »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015 :
 - Partie 13 : « Information Technology Security Management Practices »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 :
 - « Information Technology Security Management Practices »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 :
 - « Information Technology Security Management Practices »;
- les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (volumes 1, 2 et 3);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018 :
 - « Accounts and Financial Statements ».

Composition du Comité :

Réunion du 19 décembre 2017 :

- M. BINDLE;
- M. HELWER (vice-président);
- M. JOHNSTON;
- M^{me} KLASSEN;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M^{me} MAYER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. WIEBE (président);
- M. YAKIMOSKI.

Réunion du 18 juin 2018 :

- M. BINDLE;
- M. HELWER (vice-président);
- M. JOHNSTON;
- M^{me} KLASSEN;
- M. LINDSEY;

- M. MALOWAY;
- M^{me} MAYER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. WIEBE (président);
- M. YAKIMOSKI.

Substitution effectuée avant la réunion :
M. LINDSEY remplace M. MARCELINO.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus pendant la réunion du 19 décembre 2017 :

M. FLETCHER

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus pendant la réunion du 18 juin 2018 :

M. ALLUM

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 19 décembre 2017 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;
- M. FRIESEN, *ministre des Finances*;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 18 juin 2018 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;
- M. FRIESEN, *ministre des Finances*;
- M. Jim Hrichishen, *sous-ministre des Finances*;
- M. Scott Sinclair, *sous-ministre adjoint des Finances*.

Ententes :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen du chapitre 3 : « Government Deficits and Debt », tiré du rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie 13 : « Information Technology Security Management Practices », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Information Technology Security Management Practices », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Information Technology Security Management Practices », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Accounts and Financial Statements », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné les comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (volumes 1, 2 et 3) et les a adoptés sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014 (Chapitre 3 : « Government Deficits and Debt » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015 (Partie 13 : « Information Technology Security Management Practices » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 (« Information Technology Security Management Practices » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 (« Information Technology Security Management Practices » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018 (« Accounts and Financial Statements » — examen complété).

Sur la motion de M. WIEBE, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* CLARKE, MM. WIEBE, SMITH (Southdale) et GERRARD ainsi que M. le *ministre* PEDERSEN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à mettre en œuvre sans délai des projets visant à modifier les systèmes et les formulaires, notamment les cartes d'assurance-maladie et les certificats de naissance, afin de proposer un troisième genre ou d'y enlever toute mention du genre, à moins que cela ne soit nécessaire à des fins médicales ou statistiques, dans le but de mieux représenter les personnes bispirituelles ou non-binaires, à demander immédiatement à la Société d'assurance publique du Manitoba de proposer un troisième genre ou d'enlever toute mention du genre sur ses permis de conduire et tout autre formulaire d'identité provincial, à demander au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active d'offrir tout d'abord des cartes d'assurance-maladie sans mention du genre afin de réduire les inquiétudes des personnes transgenres ou non-binaires lorsqu'elles accèdent au système de soins de santé et, enfin, à envisager d'examiner les lois qui pourraient nécessiter une mise à jour pour répondre aux besoins des citoyens à cet égard. (N. Finkelstein, S. Jamault, B. Jamault et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Seven Oaks de sorte que les familles et les aînés du nord de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun. (F. Tabuyo, J. Dizon, B. Abello et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler sans délai ces coupes et à investir dans les soins de santé en milieu rural afin de veiller à ce que les familles et les aînés des régions rurales aient accès à des services de soins de santé et d'urgence de qualité en temps opportun.

Avant la période réservée aux griefs, M. KINEW soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur la pratique inhumaine et cruelle de l'administration américaine de séparer les enfants migrants de leurs parents lorsque ces derniers entrent aux États-Unis pour demander l'asile et l'importance de condamner cette pratique.

M. KINEW, M. le *ministre* WISHART et M. GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

J'aimerais remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la question de savoir si la motion proposée par le député de Fort Rouge devrait faire l'objet d'un débat aujourd'hui.

Je voudrais souligner que le député de Fort Rouge m'a remis l'avis exigé en vertu du paragraphe 38(1) du *Règlement* en temps utile et je l'en remercie.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour les députés à l'Assemblée puisque l'entrée aux États-Unis des enfants des migrants qui demandent l'asile est une affaire importante à l'échelle mondiale. J'ai toutefois quelques préoccupations.

Premièrement, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député ou encore au moyen d'un grief.

Deuxièmement, à la page 699 de la troisième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, Bosc et Gagnon énoncent que pour décider si une question doit être portée d'urgence devant l'Assemblée, la présidence doit tenir compte de certains critères.

Nommément :

« Pour décider si la question a trait à une urgence réelle et dont il ne serait pas possible de saisir la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens [...], le Président prend dûment en considération, outre l'importance et la nature précise de la question, la mesure dans laquelle celle-ci relève des responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait relever de la compétence ministérielle. »

De nombreux présidents manitobains, notamment ROCAN et PHILLIPS, ont tranché dans le même sens.

Mardi 19 juin 2018

Il s'agit certainement d'une affaire importante à l'échelle mondiale, toutefois je déclare qu'elle ne relève pas des responsabilités administratives du gouvernement du Manitoba et, par conséquent, que la motion est irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

Pendant la discussion de la question urgente d'intérêt public, M. KINEW invoque le *Règlement* et allègue que le ministre de l'Éducation et de la Formation n'est pas intervenu sur l'urgence de la motion.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 19 juin 2018 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les résolutions suivantes :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 10 444 404 000 \$, ce qui correspond à 75 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme maximale de 593 438 000 \$, ce qui correspond à 90 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

M. le *ministre* FRIESEN propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, la somme de 10 444 404 000 \$, ce qui correspond à 75 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session, et la somme de 593 438 000 \$, ce qui correspond à 90 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN propose la première lecture du projet de loi 33 — *Loi n° 2 de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018 (2)* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 33 — *Loi n° 2 de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018 (2)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

MM. WIEBE, GERRARD, FLETCHER, SWAN et LINDSEY posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE, FLETCHER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 33 — *Loi n° 2 de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018 (2)* — et en fait rapport sans amendement.

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 33 — *Loi n° 2 de 2018 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2018 (2)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WOWCHUK
YAKIMOSKI 36

CONTRE

ALLUM
FONTAINE
GERRARD
KLASSEN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SWAN
WIEBE 10

La séance est levée à 17 h 10, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myma Driedger